



MAIRIE DE SOSPEL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SOSPEL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022
L'AN DEUX VINGT DEUX ET LE QUATORZE AVRIL A 20H30
Délibération 2022140401

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BRUNENGO, 1^{er} Adjoint

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe BRUNENGO	
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eliane ALBIN	
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine FERRERO	
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicole RAIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel CHAMPOUSSIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard COLSON	
Marianne GERMANO ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christine COSENTINO	
Nicolas REY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lucas CHAREF	
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence ARNOLD RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christian DUBOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

OBJET : Convention avec le centre des Impôts

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au conseil municipal qu'afin de faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives au quotidien, il a été décidé dans le cadre du dispositif France Services, d'instaurer un partenariat entre la Direction Départementale des Finances des Alpes Maritimes et la commune de Sospel.

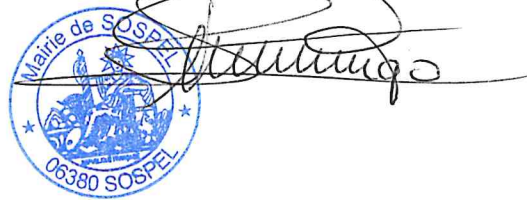
Cette convention jointe à la présente délibération a pour objet de mettre en place un partenariat afin d'organiser la présence des services de la DDFIP 06 notamment par des permanences assurées par des agents des Finances publiques dans le cadre de France Services ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés après avoir entendu l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint,

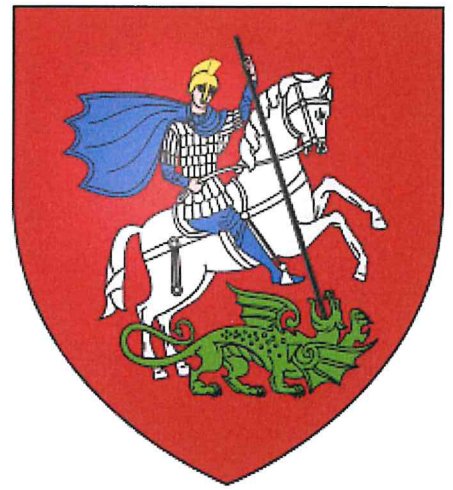
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention entre la commune de Sospel et la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le 1^{er} Adjoint,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Sospel. The stamp contains the text 'Mairie de SOSPEL' at the top and '06380 SOSPEL' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Votes		Commentaires
Pour	27	
Contre	00	
Absentions	00	



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES-MARITIMES ET LA COMMUNE DE SOSPEL**

***MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ
« ESPACE FRANCE SERVICES »***

PRÉAMBULE

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'État et les citoyens est indispensable. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'État une priorité qui prend corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre-eux (les territoires ruraux, les quartiers « Politique de la Ville », les territoires ultramarins). La convention départementale signée le 18 février 2020 entre le Préfet, les gestionnaires et les partenaires « France Services » en précise notamment l'objet, les missions, les obligations, les modalités de fonctionnement, ainsi que leur implantation.

En complément de ce dispositif national et dans le cadre de la mise en place de son nouveau réseau de proximité, notamment en matière d'accueil des usagers, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifeste sous trois formes :

- par des structures de plein exercice,
- par des permanences au sein des espaces « France Services »,
- par des permanences au sein d'espaces publics proposés par les mairies.

Ainsi dans le cadre du dispositif « France Services », il a été décidé, d'instaurer un partenariat entre la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes et la commune de Sospel.

La présente convention a pour objet d'en fixer le cadre réglementaire.

Ainsi,

Entre la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes

représentée par son Directeur départemental, M. Claude BRECHARD, domicilié en cette qualité au 15 bis rue Delille 06073 NICE Cedex, d'une part,

Et la commune de SOSPEL

représentée par son Maire, M. Jean-Mario LORENZI domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville, 1, Place Saint-Pierre 06380 SOSPEL, d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat avec, et afin d'organiser la présence des services de la DDFiP 06 notamment par des permanences assurées par les agents des Finances publiques dans le cadre d'un espace France Services.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature, elle est établie avec tacite reconduction.

ARTICLE 3 – PERIODICITÉ DES PERMANENCES A SOSPEL

Un agent de la DDFIP 06 assurera, une présence physique de deux demi-journées par semaine durant la période de déclaration des revenus (mi-avril à juillet) et de l'envoi des avis d'impositions (septembre à décembre). Ces périodes d'intervention pourront évoluer en fonction de la fréquentation du public sur le lieu d'accueil.

ARTICLE 4 – OFFRE DE SERVICES

L'objectif est de répondre, sur place ou à distance, à toutes les questions de l'utilisateur afin de lui éviter tout déplacement dans un service plus éloigné.

Dans ce point d'accueil de proximité seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles un usager entre en contact avec les services des Finances publiques :

- Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances
- Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- Être aidé pour déclarer ses revenus
- Gérer son prélèvement à la source
- Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- Faire une réclamation

- Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
- Acheter des timbres fiscaux ou amendes
- Demander une remise gracieuse de majoration ou des délais de paiement
- Obtenir un bordereau de situation
- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Par contre aucun paiement en numéraire, par chèque ou par carte bancaire, de taxes, de redevances, d'impôts ou d'amendes ne sont pris et traités au sein de ce point d'accueil.

Un accompagnement numérique au paiement en ligne des impôts, produits locaux (cantines, crèches, loyers...) produits hospitaliers et amendes peut, le cas échéant, être apporté à l'utilisateur par l'agent des Finances publiques.

ARTICLE 5 – MOYENS TECHNIQUES

La commune de Sospel, s'engage à mettre à disposition de la DDFiP 06 un espace de confidentialité pour recevoir les usagers.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Direction départementale des Finances publiques s'engage à :

- Communiquer à l'avance les jours de permanence ;
- Équiper les agents des Finances publiques réalisant les permanences des outils suivants : micro-ordinateur portable, clé 4G, imprimante, scanner.

ARTICLE 7 – PRESTATIONS ASSUREES PAR LA COMMUNE DE SOSPEL

La commune de Sospel informe systématiquement, et dans des délais raisonnables, la DDFiP 06 de toute fermeture exceptionnelle ou empêchement de son espace France Services. Elle diffuse, par tout moyen adapté, l'information concernant le service offert à la population.

Fait à Nice, le
en deux exemplaires originaux

Le Directeur départemental
des Finances publiques
des Alpes-Maritimes

Le Maire
de SOSPEL

Claude BRECHARD

Jean-Mario LORENZI